

A1.2 - LE BAREME DE REPARTITION

1. LES TROIS TYPES D'ACCIDENTS

1.1 X et Y CIRCULENT DANS LE MÊME SENS

X et Y circulent sur une même file (X est heurté à l'arrière)

				RÉPARTITION DE LA CHARGE	
				X	Y
10	X et Y circulent dans le même sens.			0	1

X et Y circulent sur deux files

13	X et Y ne changent pas de file. X et Y changent de file.			1/2	1/2
15	Y change de file.			0	1
17	Y change de file et vire à gauche dans une chaussée latérale. X est présumé empiéter ou franchir l'axe médian.			1/2	1/2

1.2 X ET Y CIRCULENT EN SENS INVERSE

20	Y empiète ou franchit l'axe médian (même pour emprunter une chaussée à gauche). X est présumé circuler dans son couloir de marche.			0	1
21	X et Y empiètent l'un et l'autre sur l'axe médian ou dont la position sur la chaussée par rapport à cet axe ne peut être déterminée.			1/2	1/2

1.3 X ET Y PROVIENNENT DE CHAUSSEES DIFFÉRENTES

30	X prioritaire de droite circule dans son couloir de marche.			0	1
31	X prioritaire de droite circule sur une chaussée à double sens et empiète ou franchit l'axe médian lorsque cet axe n'est pas constitué par une ligne continue. Y est présumé circuler dans son couloir de marche.			1/2	1/2

2. LE CAS PARTICULIER DE X A L'ARRET OU EN STATIONNEMENT

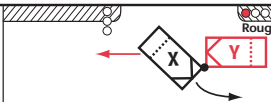
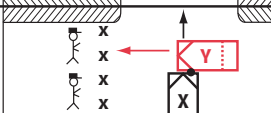
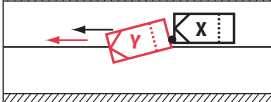
40	X en stationnement régulier (ou à l'arrêt régulier).			0	1
43	X en stationnement irrégulier (ou à l'arrêt irrégulier).			1/2	1/2

REMARQUE : Les différents croquis représentés ne sont que des illustrations du texte et ne recensent, en aucun cas, l'intégralité des situations. Pour l'utilisation de ce barème, il convient de se reporter aux Instructions d'Application Pratique.

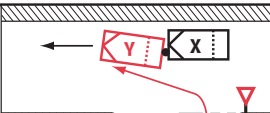
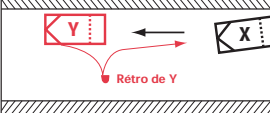
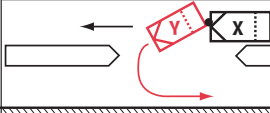
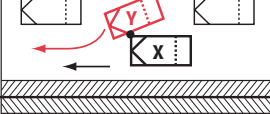
I DES RECOURS ENTRE ADHERENTS

3. LES INTERDICTIONS

3.1 LES INTERDICTIONS ABSOLUES

		RÉPARTITION DE LA CHARGE			
		X	Y		
50	Y ne respecte pas un feu rouge.			0	1
	Y ne respecte pas un barrage de police ou une injonction des Autorités.			0	1
	Y ne respecte pas un sens interdit, une interdiction de dépasser, virer à droite ou à gauche.			0	1
	Y ne respecte pas une ligne continue, une signalisation au sol, notamment des flèches directionnelles ou des zébras, ou circule sur un trottoir ou un bas-côté.			0	1

3.2 LES INTERDICTIONS RELATIVES

51	Y ne respecte pas une signalisation de priorité (cédez le passage, stop) ou la priorité dont bénéficient les véhicules de transport en commun quittant un arrêt signalé en agglomération.			0	1
	Objet tombant ou déjà tombé de Y ou projeté par lui ou élément, pièce ou accessoire, s'en étant détaché.			0	1
	Y effectue un demi-tour ou recule.			0	1
	Y quitte un stationnement, sort d'un parking, d'un lieu non ouvert à la circulation publique, d'un chemin de terre.			0	1
	Ouverture de portière de Y immobilisé ou non.			0	1

4. L'EXCEPTION

56	— Couleur des feux indéterminée. — Cumul d'interdictions de même nature. — Type de l'accident indéterminé (même sens - sens inverse - chaussées différentes).	1/2	1/2
----	---	-----	-----

REMARQUE : Les différents croquis représentés ne sont que des illustrations du texte et ne recensent, en aucun cas, l'intégralité des situations. Pour l'utilisation de ce barème, il convient de se reporter aux Instructions d'Application Pratique.